

INTERNATIONAL DES SERVICES PUBLICS : ISP

AFRECON 2015

Gaborone Sun Hôtel, 23-25 Septembre 2015.

INTRODUCTION

Depuis des siècles des travailleurs/euses de par le monde se battent pour faire reconnaître leurs droits à l'existence et à un travail décent. Poussé à son paroxysme, ce combat a abouti à la mise en place des institutions mondiales telles que l'Organisation Internationale du Travail, qui, conscient de la stricte nécessité pour les acteurs du monde du travail de cohabiter et d'entretenir des relations cordiales pour leur propre bien être, a fait prendre par eux-mêmes des conventions et des recommandations devant les régir.

Malgré cette acceptation cordiale, malgré ces textes pourtant ratifiés par la plupart des pays et traduits dans les textes de lois internes, les relations du travail continuent de souffrir de nombreuses violations qui entravent la vie et les conditions de travail dans tous les pays selon qu'il y règne une vraie démocratie, une démocratie mitigée, une démocratie de façade ou une démocratie de nom.

Le constat malheureux observé dans tous les pays en général et en particulier dans les pays africains, est que dès qu'il est question de respecter les droits des travailleurs, de leur accorder quelques avantages que ce soient, de leurs restituer une partie des fruits de leurs labeurs, les réticences s'éveillent, les haines se déclenchent, les plans de répression flagrantes ou sournoises se mettent en place.

SITUATION DES DROITS SYNDICAUX DANS LA SOUS-REGION.

Ainsi, depuis le dernier AFRECON, nous avons assistés au déploiement de ces violations, dans les pays Arabes, du Maghreb, d'Afrique occidentale, d'Afrique subsaharienne, d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Est et du Sud.

Malgré la ratification des conventions 87 et 98 de l'OIT incorporées dans les constitutions et les lois sociales de nos pays, les syndicalistes continuent de subir des violations comme des refus de récépissé aux nouveaux syndicats, des vols ciblés, des attaques à main armées, des calomnies, diffamations et diabolisations des responsables syndicaux, des interdictions de syndicalisation à certains corps de métier, des précomptes sauvages sur les salaires sans lien avec le nombre de jours de grève, la confiscation des salaires, des licenciements, des affectations punitives, des mises en garages, l'expulsion de certains comité de travail professionnel et ou des institutions de représentation, la politisation de la lutte syndicale et des revendications, l'utilisation des travailleurs pour brimer leurs responsables syndicaux, l'augmentation ciblée de certains produits tels que les produits pétroliers

ou ralentissement des versements des polices d'assurance maladie provoquant la diminution des taux des prestations après des accords syndicaux suite aux grèves etc.

En matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, les personnels de santé des pays touchés par la fièvre hémorragique du type Ebola (la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone) ont été mal équipés et mal protégés lors de la crise qu'ont connue leurs pays occasionnant de nombreux morts dans les rangs de ces derniers. Malgré l'alerte générale sur le continent, les autres gouvernements n'ont pas doté leurs personnels de santé des moyens matériels adéquats pour faire face aux éventualités de la contamination.

En somme toutes les formes de répressions flagrantes ou sournoises pouvant être perpétrées contre des humains faisant que se déclarer syndicaliste engagé dans le combat du bien-être des travailleurs dans nos pays est de nos jours perçu par la population comme un suicide et par les gouvernants comme un appel au meurtre.

Et pourtant, nous sommes tous des humains, nés sous le soleil pour apporter notre pierre à l'édifice commun qui est notre planète. Pourquoi, exige-t-on que parce que certains ne sont pas nés nantis ou la cuillère d'argent dans la bouche, ils doivent vivre dans la misère, la bouche cousue, le front bas et les larmes dans les yeux tout en travaillant inlassablement à l'augmentation de la fortune des autres?

QUE FONT LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LEURS PARTENAIRES, LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Devant cette situation de perpétuelle violation des droits syndicaux et humains, les organisations syndicales ont pris conscience que leurs seules forces, quelque qu'immense qu'elles soient ne sauraient venir à bout d'une telle détermination à nuire à une partie de l'humanité.

Ainsi des alliances se sont nouées avec d'autres acteurs aux fins de généraliser la lutte. Etant entendu que le monde du travail est le terrain de prédilection des intérêts divergents mais concourant ensemble au bien être des acteurs, un nouveau concept fut déterminé pour leur permettre de se parler en permanence et de trouver ensemble, en tenant compte des intérêts de chaque groupe des solutions à leurs problèmes : le dialogue social.

Souvent basé sur le tripartisme, le dialogue social aurait dû être la solution, la clé, le sésame de résolution des crises sociales, du développement et de la paix dans les pays. Que nenni, c'est compter sans les mauvaises volontés notoires qui de tout temps, ont tout mis en œuvre pour tirer le reste de l'humanité vers le bas.

Ainsi dans tous les pays où le dialogue a été expérimenté (l'Algérie, le Bénin, le Sénégal, le Cameroun, le Togo) pour ne citer que ceux-là, les résultats commencent par le mitigé pour aller vers l'inexistant.

Les obstacles majeurs qui minent le chemin du succès du dialogue social sont : la mauvaise volonté manifeste des gouvernements et des employeurs, la non application des décisions issues de ces assises, le manque de confiance entre les partenaires, l'affaiblissement des syndicats, le manque de solidarité entre les syndicats eux-mêmes d'une part et entre les syndicats et les acteurs de la société civile d'autre part, le manque de respect de tous les acteurs les uns envers les autres, la politisation des crises sociales, la violation des lois sociales en particulier celle de la grève, le refus sournois des détenteurs des capitaux de voir évoluer la classe ouvrière.

Ne pouvant plus trop compter sur le dialogue social pour atteindre leurs objectifs, les organisations syndicales et les acteurs de la société civile se résolvent à mener sur le terrain des actions concertées en faveur des populations qu'ils défendent. Ainsi naissent un peu partout, des plates formes de la société civile, les comités de lutte contre la vie chère, les forums de lutte pour le respect des droits humains, etc. Mais suivant tous l'écho recueillis sur ces luttes, elles se sont soldées la plupart du temps par un fiasco, l'arrestation des organisateurs de la manifestation ou la répression policière.

RECOMMANDATIONS.

Puisque les luttes fragmentaires au niveau des pays se soldent de plus en plus par des échecs et des répressions systématiques apparentes ou sournoises,

Puisque le dialogue social au niveau des pays a du plomb dans l'aile, la seule recommandation reste :

- L'institutionnalisation d'une solidarité agissante entre les travailleurs/euses et de la société civile de tous les pays afin que les luttes internes soient désormais appuyées par tous les acteurs extérieurs des autres pays.
- L'ISP, en attendant, doit servir de courroie de transmission entre tous les affiliés des régions afin qu'une lutte déclenchée dans un des pays reçoive immédiatement le soutien et les échos des autres syndicats des autres pays de la région et que ces soutiens soient portés en temps réel à la connaissance des gouvernements ou des employeurs concernés.
- Que cette pression soit conservée jusqu'à la satisfaction consensuelle de la doléance à l'issue d'un dialogue social sincère et honnête.

CONCLUSION.

Le monde du travail est un monde d'intérêts divergents où les plus nantis où les plus forts ont une propension à abuser de leurs dominations sur les autres. Pour arriver à des résultats dans leurs luttes, les organisations syndicales et leurs regroupements se doivent, plus que jamais, de se construire des liens de plus en plus forts de solidarité, d'entraide et de ténacité afin de barrer la route aux violations des droits syndicaux et humains.